

L'agriculture biologique et ses produits : entre institutionnalisation marchande et repositionnements éthiques

Marie-France Garcia, Nathalie Jas & Benoît Leroux

Résumé : L'article analyse comment la critique de l'économie productiviste des années 1950, 1960, 1970 a engendré une disqualification des produits agricoles alimentaires provoquant l'apparition d'une autre catégorie de biens, les produits issus de l'« agriculture biologique ». Il montre comment l'agriculture biologique a pris différents sens et formes suivant les contextes historiques et les agents qui l'ont investie et comment la relative légitimation de l'État a contribué au développement d'une autre conception de ces produits, beaucoup plus proche des produits standards, sans que cette intégration ne remettent toutefois en cause l'existence d'une critique qui s'est exprimée par la création de labels plus exigeants et par le développement de circuits courts à caractère alternatif dont les AMAP.

La littérature en économie et en sciences sociales attire l'attention sur la marchandisation croissante, en liaison avec le néo-libéralisme et la mondialisation, de biens qui étaient exclus de l'économie marchande, et de biens qui se caractérisent par un rapport spécifique à l'économie⁷³. Ainsi des biens, ayant trait à la vie humaine – assurances vie, brevetage du vivant par exemple⁷⁴ – sont entrés dans le domaine marchand. Certains biens symboliques tels les produits littéraires, les services médicaux et le travail scientifique,

ont connu des dynamiques d'insertion au marché qui semblent, en effet, les rapprocher de la rationalité de l'homo-oeconomicus⁷⁵. Malgré cette tendance, on peut constater que la morale, l'éthique ne disparaissent pas des relations marchandes et peuvent faire en sorte que certains biens soient exclus du marché, ou bien que leur mise en marché soit institutionnalisée d'une forme particulière⁷⁶. On peut même observer des exemples de biens considérés standards qui ont acquis des composantes

⁷³ Bourdieu Pierre, *Les règles de l'art*, Paris, Le Seuil (coll. Essais), 1992 ; Karpik Lucien, *L'économie des singularités*, Paris, Gallimard (coll. Bibliothèque des sciences humaines), 2007 ; Gadrey Jean, « Le bon, le beau et le grand : entre culture et marché, les singularités », *Revue française de sociologie*, vol. 49, mars 2008, pp. 379-389.

⁷⁴ Zelizer Viviana, *Moral and Markets: The development of Life and Insurance in the United States*, New York, Columbia University press, 1979 ; Cassier Maurice, « Délimiter le marché de la santé et faire le droit du vivant », *Revue d'économie industrielle*, n°120, 2007, pp. 155-174.

⁷⁵ Bourdieu Pierre, « Une révolution conservatrice dans l'édition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°126, mars 1999, pp. 3-28 ; Karpik Lucien, *L'économie des singularités...*, *op. cit.* ; Karpik Lucien, « “Performance”, “excellence” et “création scientifique” », *Revue française de socio-économie*, n°10, mars 2012, pp. 113-135.

⁷⁶ Zelizer Viviana, *La signification sociale de l'argent*, Paris, Seuil (coll. Liber), 2005 ; Cassier Maurice, « Délimiter le marché de la santé et faire le droit du vivant », *Revue d'économie industrielle*, n°120, 2007, pp. 155-174 ; Steiner Philippe, Trespeuch Marie, *Marchés contestés. Quand le marché rencontre la morale*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2015.

éthiques, comme, par exemple, des produits équitables, qui ne prennent pas en compte uniquement la valeur « intrinsèque » d'un bien, mais également la façon dont il est produit et commercialisé⁷⁷. Les produits agricoles constituent un cas intéressant pour examiner le processus de marchandisation, ses limites, et montrer que, parfois, on peut assister à une inversion du processus, les produits standards devenant pour partie des « produits pas comme les autres ».

Les produits de l'agriculture étaient considérés jusqu'au début du XX^e siècle comme des produits standards⁷⁸. Au fur et à mesure du développement d'une agriculture intensive et industrialisée, ils ont fait l'objet de critiques. A ainsi émergé l'idée de défendre des produits dits de « qualités », notamment certains vins et fromages, amenant la création du principe de l'appellation d'origine contrôlée en 1919⁷⁹. À partir des années 50, sont ensuite

⁷⁷ Le Velly Ronan, « Le commerce équitable : des échanges marchands contre et dans le marché, *Revue française de sociologie*, 47-2, 2006, pp. 319-340.

⁷⁸ On utilise ici le terme standard par souci de clarté, sans souscrire pour cela à une coupure radicale entre biens standards et biens symboliques. Par ailleurs tout produit est situé dans un système symbolique ; cf. Duval Julien, Garcia-Parpet Marie-France, « Les enjeux symboliques des échanges économiques, *Revue française de socio-économie*, n°10, mars 2012, pp. 13-28.

⁷⁹Voir, en ce qui concerne le cas des fromages, Delfosse Claire, *La France fromagère (1850-1990)*, Éditions La Boutique de l'Histoire, Mondes ruraux contemporains, 2007.

apparus des produits agricoles censés ne pas contenir de produits nocifs pour la santé humaine (du fait de l'absence de produits chimiques de synthèse), à même d'améliorer la santé en préservant la « qualité biologique » des productions, et porteurs d'une éthique et/ou d'une composante politique : celle d'un combat contre la destruction des sols, de l'environnement, la pollution, voire contre le capitalisme, ou en tout cas, contre le modèle économique et social lié à l'agriculture intensive. C'est à ces produits agricoles que l'on qualifie aujourd'hui de biologiques que s'intéresse cet article, fruit du croisement et de la mise en perspective de nos travaux de recherche et d'une analyse bibliographique.

Après avoir rappelé brièvement en quoi consiste le modèle agricole productiviste, et comment il s'est implanté en France, nous examinons comment, et dans quelle mesure, les agents et institutions concernés (producteurs et organisations professionnelles, consommateurs, institutions de recherche, organismes d'État) ont contribué à requalifier des produits agricoles suivant leur mode de production, les délégitimant ou les légitimant, et à institutionnaliser la production et la commercialisation de biens « pas comme les autres ». Si cette

institutionnalisation s'accompagne d'une montée en puissance d'une production biologique « conventionnelle » de plus en plus intensive, nous montrerons que le souci éthique et politique ne disparaît pas : face aux transformations du monde agricole, des modes de commercialisation et de consommation des produits agricoles issus de l'agriculture (conventionnelle ou non), de nouvelles formes de production et de commercialisation de produits alimentaires « différents », incarnées par de nouveaux standards et/ou les « circuits courts » cherchent à s'opposer au modèle dominant développé après-guerre.

I. Une agriculture « industrialisée et commercialisée »

Une agriculture « industrialisée et commercialisée » : tel est le modèle d'agriculture du XX^e siècle voulu par Michel Augé-Laribé, secrétaire général de la Confédération nationale des associations agricoles, puis haut-fonctionnaire du Ministère de l'agriculture, qui fonda la Société française d'économie rurale en 1948, prônant la modernisation de l'agriculture par l'application systématique de la science et des techniques les plus productives. Au protectionnisme devait succéder une ouverture sur le monde sans précédent, grâce à l'emploi de techniques les plus modernes, à l'usine comme aux champs, et à l'investissement dans

l'agriculture, pour en tirer non seulement l'approvisionnement national, mais aussi des exportations agricoles⁸⁰. Même si ce mouvement s'ancrait dans des dynamiques de bien plus long terme⁸¹, la France rurale connut ainsi dans les deux décennies qui suivent la seconde guerre mondiale des changements drastiques avec la montée en puissance d'une agriculture productiviste. Celle-ci transforma les « paysans » en « agriculteurs », entrepreneurs produisant pour le marché⁸², aspirant à un mode de vie urbain et s'appuyant fortement sur un modèle de production reposant sur une augmentation de la taille des exploitations – et la diminution de leur nombre –, leur spécialisation, la mécanisation, le recours à des variétés plus productives mais plus fragiles, et les produits chimiques de synthèse. La productivité devint un guide de l'action au même titre que la justice sociale – une dimension importante dans les années 1950 et 1960. Lors de la

⁸⁰ Gervais Michel, Jollivet Marcel, Tavernier Yves, « La rupture », in Georges Duby, Wallon Armand (dir.), *Histoire de la France rurale*, vol. 4, Paris, Seuil (coll. Essais), 1977, pp. 92-119.

⁸¹ Jas Nathalie, *Au carrefour de la chimie et de l'agriculture : les sciences agronomiques en France et en Allemagne 1840-1914*, Paris, Éditions des Archives Contemporaines (coll. Histoire Sciences, Techniques, Médecine), 2001 ; Jas Nathalie, « Déqualifier le paysan, introniser l'agronome, France 1840-1914 », *Écologie et Politique*, n°31, 2005, pp. 45-55.

⁸² Le terme « paysan » se réfère au petit producteur dont l'activité est centrée sur la production et l'autoconsommation et la reproduction du groupe familial ; quant à l'« agriculteur », son insertion sur le marché de produits réalisés avec le concours de l'industrie et de la technologie est primordiale.

création de l'INRA en 1946 le souci de Denis Bergmann et de Michel Augé Laribé portait ainsi fondamentalement sur la possibilité de généraliser à l'ensemble de la paysannerie une rationalité économique dominée par le marché, intégrant le potentiel des industries chimique et semencière et de la mécanisation. Cette politique, accompagnée par la montée en puissance des institutions de recherches agronomiques, convergea avec un ensemble de facteurs, depuis la pénétration du système scolaire dans le monde rural⁸³, l'influence d'un syndicalisme séduit par ce modèle moderniste de la « profession »⁸⁴, l'encadrement important des pratiques de production⁸⁵ jusqu'au développement du crédit et la production d'importantes législations nationales et européennes pour transformer drastiquement l'agriculture dans ces modes de production comme de commercialisation. Ce mouvement déboucha sur une première concentration des exploitations et un « exode » conséquent des populations rurales, ne

⁸³Bourdieu Pierre, « Célibat et condition paysanne », *Études rurales*, n°5, avril-septembre 1962, pp. 32-135 ; Champagne Patrick, *L'héritage refusé. La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française (1950-2000)*, Paris, Seuil (coll. Essais), 2002.

⁸⁴Maresca Sylvain, *Les dirigeants paysans*, Paris, Éditions de Minuit (coll. Le sens commun), 1983.

⁸⁵Brunier Sylvain, « Conseillers et conseillères agricoles en France (1945-1983) : l'amour du progrès aux temps de la "révolution silencieuse" », Thèse d'histoire (sous la dir. de Granet-Abisset Anne-Marie), Grenoble, Université de Grenoble, 2012.

pouvant s'intégrer à cette nouvelle agriculture que de nombreux agents et institutions appelaient alors de leurs vœux⁸⁶. Le paysan devint l'agent d'une véritable industrie de transformation qui combine matières premières achetées (engrais, aliments, médicaments vétérinaires, produits phytosanitaires, plantes et animaux sélectionnés) et utilise comme support un milieu qu'elle vise à rendre le plus productif possible en le contrôlant par de nouvelles techniques. Dans ce contexte, marqué par une modernisation industrielle présentée comme inéluctable par la grande majorité des agents du milieu agricole (élus politiques, représentants syndicaux, scientifiques...), les producteurs qui étaient « destinés » à sortir du monde agricole (plus âgés et/ou travaillant sur de petites exploitations, ayant des problèmes de santé...), puis, des personnes non issues d'un milieu agricole, mais voulant devenir « paysans », ont pu trouver dans l'agriculture dite biologique une perspective pour s'assurer, malgré tout, un avenir. Une partie des producteurs manifesta ainsi son mécontentement par une simple défection exprimée au sein même de la logique de l'échange. Ce fut notamment le cas d'un certain nombre

⁸⁶ Pisani Edgar, *Un vieil homme et la terre. Neuf milliards d'êtres à nourrir. La nature et les sociétés rurales à sauvegarder*, Paris, Seuil (coll. L'histoire immédiate), 2004.

d'exploitations trop petites ou situées dans des zones peu adaptées à la mécanisation ou au regroupement foncier, d'agriculteurs qui perçurent les effets négatifs sur la santé humaine et/ou environnement, des nouveaux produits chimiques introduits en élevage et en culture. D'autres alièrent défiance et expression de leur mécontentement, dès les années 1950, en créant des associations en faveur de l'agriculture dite biologique (ou agrobiologique). Les critiques portaient sur des questions techniques, mais constituaient également une remise en cause du système dominant qui eut des conséquences sur l'institutionnalisation des marchés. Alors que les luttes des producteurs, y compris des syndicats majoritaires étaient ciblées contre le marché parce que celui-ci menaçait leurs revenus, une partie des producteurs protestèrent contre l'économie de marché, prise cette fois dans le sens Polanyien, c'est-à-dire auto-régulateur⁸⁷.

II. De la critique du productivisme à l'homologation des produits AB : l'émergence d'une alternative agricole en quête de reconnaissance

L'agriculture dite « biologique » rencontra en France dans les années 1950

⁸⁷Polanyi Karl, *The Great Transformation: The Political and Economic Origins of Our Time*, Boston, Beacon, 2001 [1944].

et 1960 de grandes difficultés pour émerger. Outre les oppositions à l'industrialisation et les prises de position en faveur des petites exploitations familiales, elle procéda de l'appropriation par différents agents à la marge de leur monde professionnel de concepts, de modes d'appréhension du monde, de techniques développées par des penseurs étrangers dans l'entre-deux guerres⁸⁸. La trajectoire historique des dynamiques agrobiologiques depuis les années 1950 jusqu'au tournant des années 1980/90 donne ainsi à voir des caractéristiques de la sociogenèse d'un espace socioprofessionnel désireux d'exprimer son opposition aux orientations agroindustrielles et de l'apparition de cette nouvelle catégorie de biens issus de la production agricole que furent les produits d'« agriculture biologique ».

1. Médecins, ingénieurs, scientifiques, paysans à contre-courant du « progrès »

En France, les pionniers de l'agriculture biologique qui avaient souvent développé une activité militante dans les années trente, mais surtout en réaction à la modernisation agricole des

⁸⁸Besson Yvan, « *Histoire de l'agriculture biologique : une introduction aux fondateurs, Sir Albert Howard, Rudolf Steiner, le couple Müller et Hans Peter Rusch, Masanobu Fukuoka* », Thèse en études environnementales (sous la dir. de Bourg Dominique), Troyes, Université Technologique de Troyes, 2007.

années 1940 se réunirent dans différentes associations au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Influencés par la lecture de certains écrits fondateurs produits avant la seconde guerre mondiale à l'étranger dont la principale source demeure l'approche d'E. Pfeiffer⁸⁹, des médecins chercheurs et paysans, souvent en marge ou en rupture avec les modèles dominants de leur profession, et des individus (souvent à fort capital culturel : ingénieurs, architectes...) défendirent la sauvegarde des sols et une « alimentation naturelle ». Au cœur de ces réseaux se trouvait l'AFRAN (Association Française pour une Alimentation Normale, fondée en 1952) animée par Jacques William Bas, médecin homéopathe et qui regroupait à ses débuts des médecins hygiénistes voyant un lien entre la « dégénérescence organique de la population » et la qualité « normale » de l'alimentation⁹⁰, entre d'autres termes, faisant un lien entre la santé des sols, des plantes, des animaux et des hommes. Nourri d'une philosophie plutôt traditionaliste, voire réactionnaire, ce petit groupe critiqua vivement l'agriculture

intensive et l'industrie agroalimentaire naissante⁹¹. Dans le sillage de l'AFRAN, l'ingénieur agronome anthroposophe, ancien directeur des services agricoles de Charente, André Louis (1901-1970), l'architecte viticulteur et arboriculteur narbonnais, Matteo Tavera (1905-1970) et André Birre (1904-1991), ingénieur de Ponts et Chaussées, qui s'était auparavant occupé de la propagande de l'AFRAN, furent parmi les initiateurs des futurs groupes d'agriculteurs biologiques dont celui de l'Ouest (GABO). Face au désert social et idéologique de leur position, les représentants du mouvement agrobiologique naissant se tournèrent vers l'agriculture traditionnelle et les biodynamistes anthroposopes, seuls alors impliqués dans une approche de ce l'on ne nommait pas encore de manière généralisée « agriculture biologique ». Outre ces passerelles entre les membres de l'AFRAN avec des paysans et des biodynamistes anthroposopes, des liens sont également tissés avec des réseaux politiques poujadistes et commerciaux de Raoul Lemaire⁹². Parmi les autres

⁸⁹ Pessis Céline, « En croisade pour l'humus. Alertes savantes et mouvements paysans face à la dégradation des sols sous la IV^e République », Colloque *Une autre histoire des modernisations agricoles au XX^e siècle*, 15 et 16 septembre 2017, AgroParisTech, Paris.

⁹⁰ Viel Jeanne-Marie, *L'agriculture biologique en France*, Thèse de sciences économiques (sous la dir. de Mazoyer Marcel), IEDES, 1976.

⁹¹ César Christine, « Les métamorphoses des idéologues de l'agriculture biologique : la voix de La Vie claire (1946-1981) », in Cornu Pierre, Mayaud Jean-Luc (dir.), *Au nom de la terre. Agrarisme et agrariens en France et en Europe du 19^e siècle à nos jours*, Paris, La Boutique de l'Histoire (coll. Mondes ruraux contemporains), 2007, pp. 335-347.

⁹² Pessis Céline, « En croisade pour l'humus... *op. cit.*

dynamiques émergentes autour de ces années d'après-guerre, et proches de ces postures réactionnaires⁹³, le réseau La Vie Claire occupe une place relativement importante avec sa revue et ses magasins commercialisant des « produits sains », et autres « régimes » certifiés par leur réseau.

À partir des années 1960, souvent sous l'impulsion des fondateurs des premières associations des années 1950, des producteurs unis à des consommateurs se réunirent dans des organisations dénonçant des pratiques agrochimiques et industrielles qu'elles proposaient de substituer en mettant en œuvre des pratiques alternatives⁹⁴. Deux mouvements prirent rapidement de l'importance. Très différents dans leurs orientations, ils témoignent des clivages existant entre les visions et les pratiques des agents qui développèrent initialement l'agriculture biologique. Ainsi, l'entreprise Lemaire-Boucher créée en 1963, avait une approche commerciale assumée, contre laquelle s'est notamment élevée l'association Nature et Progrès, créée en 1964.

La « méthode Lemaire Boucher » domina durablement l'agriculture biologique française jusqu'au milieu des

années 1970. Biologiste et généticien, Raoul Lemaire, suite à des expérimentations pionnières en tant que sélectionneur de blé sur les engrais pour améliorer les rendements et la panification du blé français, fonda à Paris en 1930 une société de vente de blé, puis ouvrit, en 1931, la première boulangerie fabriquant le « pain naturel Lemaire ». Vichyssois durant la guerre, il se rallia aux poujadistes en 1955⁹⁵. En 1959, il figurait parmi les fondateurs du GABO. Sa rencontre avec un industriel le conduisit à développer la même année sa propre méthode agricole. En 1963, avec le biologiste et ingénieur horticole Jean Boucher, il créa la « méthode Lemaire Boucher »⁹⁶. La Société Lemaire (SVB Lemaire) se développa en tant qu'entreprise commerciale en vendant ses engrais et semences de blés (prétendus) à hauts rendements qualitatifs et in fine en commercialisant la production des exploitants.

En réaction à la fois à l'approche commerciale de Lemaire-Boucher qui avait réussi à réunir derrière sa marque de nombreux producteurs et à l'ascendant que ces deux associés avaient pris au sein du

⁹³ César Christine, « Les métamorphoses... *op. cit.*

⁹⁴ Woss Nicolas, « Un monde agricole insoumis : agriculture biologique et agrarisme à travers la revue *Nature et progrès* (1964-1974) », in Cornu Pierre et Mayaud Jean-Luc (dir.), *Au nom de la terre. Agrarisme et agrariens en France et en Europe du 19^e siècle à nos jours*. Paris, La Boutique de l'Histoire, 2007, pp. 349-360.

⁹⁵ César Christine, « Les métamorphoses... *op. cit.*

⁹⁶ Dufay Germain, *Fonds Raoul Lemaire, Répertoire numérique de la sous-série 42 J*, Angers, Archives municipales, 2008, 41 p. ; Consultable via : http://www.angers.fr/uploads/media/FRAC049007_42_J.pdf

GABO devenu en 1962 l'« Association française d'agriculture biologique » (AFAB), Birre, Tavera et Louis initièrent un nouveau courant d'agriculture biologique français qui s'incarna dans l'association Nature et Progrès, créée en 1964. Avec ce nouveau mouvement, se précisait une approche panachée des procédés techniques agrobiologiques, qui fut par ailleurs, plus « en phase » avec les aspirations sociales et politiques de certains groupes de la fin des années 1960 et des années 1970. Tout en défendant les petits producteurs, cette association Loi 1901 était « très sensible aux mouvements anticapitalistes et anticoncentrateurs des années 1970 »⁹⁷. Ayant accueilli dans ses rangs entre 1968 et 1974 bon nombre de néo-ruraux, l'association multiplia par dix son nombre d'adhérents pour atteindre le nombre de 5000⁹⁸.

La jeune association fédérait un ensemble d'agents (producteurs, consommateurs, transformateurs, distributeurs...) qui organisèrent l'espace socioprofessionnel de l'agriculture biologique alors en pleine gestation, se

différenciant progressivement. Comme les associations créées auparavant, Nature & Progrès (N&P) fonda une revue pour divulguer des informations techniques et pratiques, mais également sa vision du monde. À la fin des années 60, elle s'opposait notamment à La Vie Claire ou aux publications de Lemaire-Boucher, et sans s'en défaire complètement⁹⁹, se démarquait des références conservatrices de ses prédécesseurs (religion chrétienne, agrarisme et traditionalisme familial, idéologies de droite, etc.) et par une approche plus rationnelle se revendiquant davantage de la démarche scientifique.

Dans la continuité de N&P comme du Syndicat des Paysans Travailleurs (ancêtre de l'actuelle Confédération paysanne), la contestation du modèle agroindustriel se conjuga avec la mise en place d'organisations en amont et en aval de la production, notamment avec la création de coopératives de producteurs, puis de consommateurs. Celles-ci n'avaient pas seulement pour souci d'agir sur les prix comme les coopératives classiques, mais d'offrir des biens se distinguant par leur qualité, entendue ici comme processus de production, c'est-à-dire exempts de produits chimiques et, surtout, résultant

⁹⁷ Harrouch Arlette, « L'histoire de la bio en France, par une actrice engagée à Nature et Progrès », *Nature & Progrès, la revue de la bio*, n°44, 2003.

⁹⁸ Woss Nicolas, « Un monde agricole insoumis : agriculture biologique et agrarisme à travers la revue *Nature et progrès* (1964-1974) », in Cornu Pierre et Mayaud Jean-Luc (dir.), *Au nom de la terre...*, op. cit.

⁹⁹Woss Nicolas, *Ibid.* ; Alexis Vrignon, *Les mouvements écologistes en France (de la fin des années 1960 au milieu des années 1980)*. Thèse d'histoire (sous la dir. de Joly Bertrand), Université de Nantes, 2014.

d'une petite agriculture attentive à la pérennité de la qualité des sols. Contestant les logiques productivistes et marchandes qui étaient apparues dans les pratiques agrobiologiques (Lemaire Boucher, La Vie claire...), elles défendaient des cahiers des charges techniques intégrant des dimensions sociales (autonomie paysanne, défense de la ferme « à taille humaine »...) et relevant de l'écologie politique : soutien des circuits courts, défense des semences paysannes, lutte contre l'élevage intensif, etc. Leur mode de production était indissociablement lié à un mode de vie caractérisé par la recherche d'une autonomie, d'une écologie pratique (sobriété, recyclage, ...), par des productions souvent transformées vendues en direct (coopérative locale, marché, foire, ferme), etc. La création de groupements d'achat de produits biologiques au début des années 1970 participa de cette dynamique sociale nouvelle. À l'initiative de consommateurs proches ou adhérents de N&P, soucieux de se fournir en produits ailleurs que dans les magasins de La Vie claire, boutiques diététiques (aux prix de vente onéreux) ou encore dans quelques rares magasins, les premiers groupements d'achats furent organisés. En quelques années, ils se transformèrent en coopératives biologiques de consommation réunis dans une structure fédératrice nommée « Biocoop ».

Alors que jusque-là, la qualité des produits biologiques était garantie par la confiance établie dans les circuits courts, voire par la marque Lemaire-Boucher ou encore par DEMETER (marque créée par le mouvement biodynamique dans les années 30), N&P fut à l'origine de la première édition d'un cahier des charges technique. En 1978, l'association soutint la création de l'Association des conseillers indépendants en agriculture biologique (ACAB), impulsant la volonté « de donner plus de crédibilité au contrôle de la bio en rendant les contrôleurs indépendants des organismes gestionnaires de marque »¹⁰⁰. Au-delà des actions fédératives conduites en France, elle s'impliqua fortement dans la création de la Fédération Internationale de l'Agriculture Biologique (IFOAM) en 1972.

En dépit de l'évolution significative de N&P, la manifestation des producteurs et consommateurs réfractaires à l'agriculture productiviste et à ses produits resta encore discrète et diffuse (évaluée entre 3000 et 5000 producteurs, et 0,5% de la consommation des ménages)¹⁰¹. On peut parler d'un mouvement « marginal » en termes quantitatifs et « marginal » par les valeurs qu'il défendait et les moyens

¹⁰⁰ Harrouch Arlette, « L'histoire de la bio..., *op. cit.*

¹⁰¹ Cadiou Pierre *et al.*, *L'agriculture biologique en France. Écologie ou mythologie*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1978.

employés. Il s'agissait d'une critique contre le système productiviste, voire contre le capitalisme. Les formes que ce mouvement avait adoptées, ses pratiques culturelles étaient souvent perçues comme relevant de l'ésotérisme, ses affiliations politiques plutôt d'une droite conservatrice, certaines mêmes portées sur les extrêmes droites de l'échiquier, puis à gauche. Sa tendance à sacraliser la nature et à se présenter comme le sauveur d'un monde à la dérive était peu engageante pour une société où la rationalité économique était devenue le maître mot. Du côté des consommateurs, les produits issus de l'agriculture biologique ne semblent avoir été perçus que par une minorité comme pouvant contribuer à préserver la santé, l'environnement et certaines formes économiques et sociales de production et de consommation.

L'empreinte de N&P au sein de cet espace en gestation depuis le milieu des années 1960 a été déterminante jusqu'au tournant engagé par l'institutionnalisation réglementaire et marchande. Elle a impulsé la dynamique fédérative qui permit aux agriculteurs biologiques de s'engager dans la voie d'une reconnaissance par les pouvoirs publics. Son positionnement autour d'un ensemble de principes fondamentaux de l'agrobiologie (équilibre entre force de contestation et force de proposition, exigences techniques

renouvelées, importance de l'humus...) permit à cette association de parvenir à unir des mouvements autour de propriétés sociales et systémiques fédératives¹⁰². Aspirant à plus de reconnaissance et à la conquête des marchés, les agents de l'agriculture biologique, notamment ceux situés en aval de la production, initièrent une dynamique de demande de soutien aux pouvoirs publics qui s'inscrivait dans une démarche double, de développement et de recherche de reconnaissance institutionnelle. La stratégie de certains agents influents de l'agriculture biologique (ingénieurs de l'ACAB en recherche de professionnalisation et le président de N&P) fut ainsi de chercher à sortir de la marginalité vis-à-vis d'un monde agricole conventionnel largement dominant dans laquelle ils étaient confinés.

2. Pâle reconnaissance de L'État (et de l'Europe) pour les produits AB

Cherchant à obtenir une reconnaissance officielle de l'agriculture biologique par l'État, les différents courants, au-delà de leurs divergences, s'allièrent temporairement et signèrent en

¹⁰² Leroux Benoît, *Les agriculteurs biologiques et l'alternative. Contribution à l'anthropologie politique d'un monde paysan en devenir*, Thèse de sociologie (sous la dir. de Champagne Patrick), Paris, EHESS, 2011.

juin 1980 la « charte de Blois »¹⁰³. Parallèlement, grâce à un contact au sein du Centre des démocrates sociaux, en 1977, un projet de loi provenant du Parti centriste portant sur la reconnaissance officielle de l'agriculture biologique fut proposé au Parlement¹⁰⁴. La loi d'orientation agricole votée en juillet 1980 reconnut officiellement, sans la désigner comme « biologique », l'existence d'« une agriculture n'utilisant pas de produits chimiques de synthèse ». À partir de 1988, la création du label de qualité agrobiologique et le logo « AB » (propriétés de l'État), avec l'agrément de trois premiers organismes de contrôle, conduisit à la protection du qualificatif de « biologique ». En 1991, la Communauté économique européenne donna un cadre réglementaire (CEE 2092/91) aux pratiques agrobiologiques et à l'étiquetage des produits.

Dans le courant des années 1990, la Fédération nationale des agriculteurs biologiques des régions de France (FNAB) devint le premier interlocuteur des pouvoirs publics. De 1993 à 1995 elle suivit le sillon de N&P dans une lutte pour la défense des principes fondamentaux de l'AB, notamment afin de protéger le cahier des charges de la production animale

français par rapport à celui appliqué dans la Communauté européenne, moins exigeant (qui s'impose néanmoins en 2009 et 2010). Cependant, en France, l'AB resta marginale et marginalisée. L'intégration à la politique de qualité du Ministère de l'agriculture, « dans un cadre bien limité, a évité toute remise en cause réelle du modèle agricole dominant »¹⁰⁵. L'État se contenta d'accompagner l'agrobiologie dans la démarche réglementaire (protection du nom et du label) sans soutenir explicitement cette forme d'agriculture, l'incitant à se rapprocher des normes dominantes de production agricole¹⁰⁶. Ainsi, hormis le soutien ponctuel de certains départements ou régions, les agriculteurs biologiques ne furent pas aidés par le pouvoir politique.

III. L'institutionnalisation de l'agriculture biologique : un développement économique au détriment de ses exigences originelles ?

À partir de 1990, la demande en produits issus de l'Agriculture biologique connut une hausse régulière. Le scandale du « veau aux hormones » (1980) et surtout celui de l'ESB (Encéphalite spongiforme bovine, 1986) provoquèrent

¹⁰³Piriou Solenne, *L'institutionnalisation de l'agriculture biologique*, Thèse d'économie (sous la dir. de Mouchet Christian), Rennes, ENSAR, 2002.

¹⁰⁴ Piriou Solenne, *L'institutionnalisation..., op. cit.*

¹⁰⁵ Piriou Solenne, *L'institutionnalisation..., op. cit.*

¹⁰⁶ Piriou Solenne, *L'institutionnalisation..., op. cit.* ; Leroux Benoît, *Les agriculteurs..., op. cit.*

une crise qui se traduit par une défiance importante envers l'agriculture conventionnelle intensive et une certaine disqualification du productivisme agricole. Cette crise redonna du sens à l'approche défendue par l'Agriculture biologique, ce qui se traduit notamment par une augmentation sensible de la demande motivée par la question de sécurité sanitaire des aliments¹⁰⁷, l'Agriculture biologique étant considérée comme plus à même de fournir des produits ne présentant pas de danger pour la santé. Au-delà des préoccupations de santé, auxquelles purent s'ajouter des préoccupations environnementales voire éthiques, la consommation des produits alimentaires bio ne fut plus à partir du début des années 1990 uniquement le fait d'individus qui ont systématiquement recours aux produits bio, et/ou qui ont forcément des croyances en matière de santé ou d'éthique environnementale¹⁰⁸. Afin d'alimenter cette demande croissante en produits issus de l'Agriculture biologique¹⁰⁹, les modes

de production comme de commercialisation d'une partie de l'Agriculture biologique se fondirent dans le système agro-industriel dominant, avec une intensification et une internationalisation de la production et de l'approvisionnement, et l'appropriation de ces produits par les grandes firmes du secteur. La grande distribution intégra des produits certifiés AB dans ses linéaires¹¹⁰. La consommation des produits biologiques connut ainsi une croissance spectaculaire parmi les grandes firmes de l'agro-alimentaire attirées par un profit assuré, les multinationales investissant à leur tour le marché de certification des produits biologiques¹¹¹.

Ces événements s'accompagnèrent d'un changement du conseil d'administration de la FNAB en 1995. Stimulée par les mesures agri-environnementales au niveau européen (1992), une politique publique de développement de l'agriculture biologique

consommation alimentaire des ménages et la restauration collective ont progressé de 15% ». Source : <http://www.agencebio.org/le-marche-de-la-bio-en-France>

¹¹⁰Sylvander Bertyl, « Les tendances de la consommation de produits biologiques en France et en Europe : conséquences sur les perspectives d'évolution du secteur », in Allard Gilles *et al.*, *L'agriculture biologique face à son développement. Les enjeux futurs*. Paris, INRA, 2000, pp. 193-212.

¹¹¹Baqué Philippe, « Florissante industrie l'agriculture biologique », *Le monde diplomatique*, février 2011, pp. 20-21 ; Garcia-Parpet Marie-France, « Le marché de la certification des produits biologiques », in Bonnaud Laure et Joly Nathalie, *L'alimentation sous contrôle*, Dijon, Éditions Quae (coll. Sciences en partage), 2012, pp. 109-124.

¹⁰⁷ Sylvander Bertyl, Porin François, Mainsant Pascal, « Les facteurs de succès des filières de qualité spécifique dans l'agro-alimentaire, VPC hors-série », VII^{èmes} Journées des Sciences du Muscle et de la Technologie de la Viande, Rodez, 1-2 octobre 1998.

¹⁰⁸ Lamine Claire, *Les intermittents du bio. Pour une sociologie pragmatique des choix alimentaires émergents*, Paris et Versailles, Éditions de la MSH et Éditions Quae (coll. Natures sociales), 2008.

¹⁰⁹Dans l'ensemble, les indicateurs de consommation présentent des chiffres en croissance. L'Agence Bio estime ainsi qu'entre 2014 et 2015, « les achats de produits bio pour la

se mit en place en 1998 avec le Plan Pluriannuel de Développement de l'Agriculture Biologique (PPDAB). Bien que très important dans le développement de l'agriculture biologique française, ce dernier eut surtout des avantages d'ordre symbolique. Il apporta un début de légitimation des producteurs spécialisés en agriculture biologique, notamment au sein des services de l'État, des régions et des départements. Pour faciliter cette nouvelle relation, l'Agence Bio fut créée en 2001. Malgré la présence de la FNAB et du SYNABIO, les défenseurs des principes fondamentaux de l'agriculture biologique ont été minoritairement représentés dans cette instance cherchant pourtant à « s'inscrire dans une dynamique de développement, de promotion et de structuration de l'agriculture biologique »¹¹².

Le principal plan de soutien à l'agriculture biologique (PPDAB), apparu en même temps que la nouvelle loi d'orientation agricole (LOA), permit notamment à nombre d'agriculteurs biologiques de bénéficier entre 1999 et 2003 des CTE – Contrat territorial d'exploitation¹¹³. Malgré ces aides, le

développement de l'agrobiologie fut ensuite fortement entamé, à tel point qu'il stagna entre 2003-2007. Depuis 2007 avec le « Plan Barnier », suivi par les promesses du « Grenelle de l'environnement », l'ensemble des dimensions de l'agriculture biologique reçut un soutien économique¹¹⁴. À partir de 2003, le rapport parlementaire rédigé par Martial Saddier sur la situation de l'agriculture biologique impulsa une dynamique de rapprochement avec les normes dominantes de production agricole. Ce rapport estimait ainsi que l'agriculture biologique reconnue comme écologiquement responsable devait devenir « économiquement forte » et donc se rapprocher des standards de l'agriculture conventionnelle¹¹⁵.

Au cours des années 1990 et 2000, on assista donc à un processus d'institutionnalisation de l'agriculture biologique, entendu ici comme une dynamique conduisant le milieu agrobiologique à faire reconnaître ses spécificités professionnelles auprès de l'État et de son administration. Ce processus eut des effets notables sur les agents du champ professionnel

¹¹² Piriou Solenne, *L'institutionnalisation...*, *op. cit.*

¹¹³ Le CTE cible l'aménagement du territoire en valorisant l'environnement écologique et une certaine production agricole traditionnelle. Les aides concédées étaient plus importantes que celles accordées pour les Mesures agro-environnementales.

¹¹⁴ Cf. « Le plan de développement Agriculture et alimentation Biologiques : Horizon 2012 » et les autres dispositifs d'aides : http://www.agencebio.org/upload/7_PlanDeveloppementBio.pdf/

¹¹⁵ Saddier Martial, *L'agriculture biologique en France : Vers la reconquête d'une première place européenne*, Paris, Rapport au Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin, 2003.

agrobiologique désormais plus enclins à se conformer aux nouvelles contraintes qui leur étaient imposées, comme aux différentes possibilités qui leur étaient offertes. De fait, la légitimité et la reconnaissance de l'institution étatique produisirent des changements en profondeur dans ce milieu qui se firent sentir une fois les reconnaissances publiques finalisées, lorsque les intérêts et les agents économiques entrèrent en scène pour poursuivre cette institutionnalisation sur le plan du marché économique.

Cette redéfinition des enjeux de l'agrobiologie eut de fortes conséquences concernant l'ensemble des propriétés sociales de son milieu, que ce soit dans le mode de recrutement des nouveaux entrants, des intérêts attendus, que des pratiques employées ou les systèmes de commercialisation¹¹⁶. Concernant la dimension économique, les potentiels de développement que revêt l'agrobiologie suscitèrent un afflux important de nouveaux adeptes, notamment grâce à des conversions, provoquant par là un renouvellement de l'effectif des producteurs. Parmi ces nouveaux profils de

producteurs, si une large majorité s'inscrit à l'interstice entre l'orientation plus orthodoxe et celle plus entrepreneuriale de l'agrobiologie, certains correspondent à la figure type de « l'agriculteur entrepreneurial » qui valorise les dimensions techniques, productives et surtout économiques au détriment d'une approche plus « économe, sociale et solidaire », propre à l'orthodoxie agrobiologique. Depuis la genèse de leur conversion, suscitée par l'attrait combiné des aides (intéressantes économiquement et matériellement dans le cadre des CTE – 1999-2003) ou d'une réduction d'exigence de certains cahiers des charges, jusqu'à leurs choix cultureux (grandes cultures spécialisées, investissement dans le stockage céréalière pour vendre leur production aux cours les plus favorables, etc.), leur approche les a conduit à envisager l'agrobiologie comme une opportunité plutôt que comme une vocation. Des situations similaires peuvent être identifiées pour l'arrivée de nouveaux conseillers chargés de l'accompagnement technique, scientifique et professionnel¹¹⁷, stimulée par des programmes généralement subventionnés par des fonds publics.

En restant sur l'image du marché économique, on peut estimer que tous ces investissements ont été motivés par des

¹¹⁶ Leroux Benoît, *Les agriculteurs...*, *op. cit.* ; Leroux Benoît, « Une perspective sociohistorique des agricultures biologiques en France », in Cardona Aurélie, Chrétien Fanny, Leroux Benoît, Ripoll Fabrice, Thivet Delphine, *Dynamiques des agricultures biologiques. Effets de contexte et appropriations*, Paris-Dijon, Sciences en partage et Quae, Educagri (coll. Sciences en partage), 2014, pp. 21-43.

¹¹⁷ Piriou Solenne, *L'institutionnalisation...*, *op. cit.*

recherches d'intérêts. Chaque agent cherche, et le cas échéant, trouve un intérêt qui n'est pas spécialement celui de la « doxa agrobiologique ». Certains producteurs se sont convertis à l'agriculture biologique pour des raisons uniquement économiques et non pour son mode de vie ou pour des raisons de santé, environnementales ou à cause d'une vision du monde plus générale. De même, le chercheur, le conseiller agricole ou l'entrepreneur économique s'intéressent à ce milieu selon les intérêts qui relèvent de leurs univers respectifs. Ce faisant, tous ces investissements, légitimes de leur point de vue, contribuent aussi à redéfinir la hiérarchisation des enjeux et des principes au sein du champ de l'agriculture biologique¹¹⁸.

Au demeurant, ce qui peut être considéré comme la première valeur de cet espace structuré de positions, le capital spécifique de l'agriculture biologique, connaît par tous ces afflux une reconnaissance certaine par la convoitise dont il est l'objet. Ce qui, jusqu'à la fin années 1970, était vu dans l'univers agricole et la société en général, au mieux, comme une originalité sans grand intérêt, a acquis une valeur qui stimule un nombre

croissant d'intérêts. Ce capital dorénavant prisé est donc à la fois une idée, une définition éthique de « pratiques respectant la nature » qui se matérialisent par une marque, un label, des pratiques et des produits réglementés par des cahiers des charges. Il est tout à la fois soumis aux pressions, attraits et intérêts de l'ensemble de ses agents pour le contrôler, le répartir ou le transformer selon les intérêts recherchés, et repris par un grand nombre d'expressions plus pâles d'une autre éthique, regorgeant de recherche du « naturel », de références au terroir et à la patrimonialisation¹¹⁹.

Les chaînes de distribution se sont emparées des produits biologiques. Tous les grands distributeurs, des plus populaires (Leader Price, Franprix...) aux plus haut-gammes (Monoprix) ont un rayon de produits bio¹²⁰. Des chaînes de magasins spécialisés en produits bio se sont développées (Bio c'Bon, Bio Génération, Les nouveaux Robinsons, Naturalia, etc.). Biocoop, la coopérative historique du développement de l'agriculture biologique, a considérablement étendu son rayon d'action, y compris dans le périmètre

¹¹⁸Leroux Benoît, *Les agriculteurs..., op. cit.* ; Leroux Benoît, « Devenir agriculteur biologique. Approche des processus de (re)conversions professionnelles », *Regards sociologiques*, n°45-46, janvier 2013, pp. 233-246.

¹¹⁹ Boltanski Luc, Esquerre Arnaud, *Investissements, légitimes de leur point de vue, Enrichissement*, Paris, Gallimard, 2017.

¹²⁰Le Floch-Wadel Aude, Sylvander Bertil, *Le marché des produits biologiques en France en 1999 : évolutions, structures, enjeux*, INRA département ESR, Le Mans, UREQUA, 2000.

parisien, reniant en cela, pour partie, ses principes coopératifs afin de faciliter et augmenter le nombre de magasins¹²¹. Si les importations ont fortement décliné ces dernières années¹²², une partie des produits bio consommés en France reste importée, parfois de régions très éloignées, où les conditions de travail et de labellisations sont loin d'être au niveau des normes affichées¹²³. Les produits sont certes censés être exempts de produits chimiques, mais il s'agit d'une forme d'approvisionnement qui ne témoigne d'aucune critique de la part des consommateurs envers les grandes firmes de l'agro-alimentaire, notamment leurs conditions salariales, et qui délègue au pouvoir politique ou aux entreprises de distributions, ou encore aux organisations de producteurs, la responsabilité d'évaluer la qualité des produits en souscrivant à des labels¹²⁴. Cependant l'augmentation significative de la vente des produits bio

¹²¹ Rimsky-Korsakoff Jean-Pierre, *Au-delà du bio : la consommation*, Barret-sur-Méouge, Yves Michel (coll. Société civile), 2003.

¹²² En 2014, comme en 2015, moins d'un quart des produits biologiques consommés en France sont issus de l'importation. Cf. <http://www.agencebio.org/le-marche-de-la-bio-en-france>

¹²³ Baqué Philippe (dir.), *La bio : entre business & projet de société*, Marseille, Agone (coll. Contre-feux), 2012.

¹²⁴ On assiste, comme le mentionnent Boltanski et Chiapello, à la mise en œuvre d'une marchandisation de la différence et l'offre de nouveaux biens dont la valeur réside précisément dans leur écart originel à la sphère marchande ; cf. Boltanski Luc, Chiapello Ève, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard (coll. Tel), 1999.

dans la grande distribution, équivalente aujourd'hui à un peu moins de 50% du total des ventes des produits labellisés AB¹²⁵, n'a pas mis en échec les formes d'échanges qui privilégient les circuits courts, les réseaux et les relations personnalisées, les comportements économiques inextricablement liés à des aspects politiques et éthiques, se revendiquant ou non d'une agriculture biologique ; ceux-ci tentent de s'insurger contre les systèmes marchands produisant et vendant des produits conventionnels et biologiques dominés par des complexes agro-industriels déterritorialisés.

IV. Réactions et repositionnements éthiques : le cas de Bio Cohérence et des AMAP

La croissance économique rapide de ces 15 dernières années est allée de pair avec la multiplication des magasins « bio » en taille et en nombre. Bien qu'en partie remis en cause par une forme de développement économique « réussie » sur ce marché fortement concurrentiel, l'esprit coopératif et la démarche sociale et écologique initiée par le mouvement N&P, Biocoop et nombre de groupements agrobiologiques locaux et nationaux

¹²⁵ <http://www.biocoop.fr/La-bio/Typologie-et-marche-du-bio-en-France>

(réseau FNAB) continuent tant bien que mal à affirmer une agriculture biologique aux principes de production exigeants vis-à-vis des conditions de production.

1. Bio Cohérence face à la conventionnalisation de la bio : une tentative de réappropriation normative

L'association Bio Cohérence est ainsi née en réaction aux assouplissements de la réglementation européenne des cahiers des charges (2009 et 2010) rédigés en partie avec le soutien des représentants professionnels de l'agriculture biologique¹²⁶. Les organisations les plus actives de ce mouvement (notamment la FNAB, Biocoop, Bio Consom'acteurs) ont ainsi travaillé à la mise en place d'une nouvelle marque qui prend en compte un ensemble d'enjeux transversaux de l'agrobiologie. Celle-ci reprend le socle commun des cahiers des charges européens

¹²⁶ Bien qu'elle se soit positionnée pour la défense des « acquis historiques » de l'agrobiologie, l'IFOAM, en tant qu'organisation représentative, en participant à l'élaboration des nouveaux cahiers des charges européens de 2009 et 2010, a finalement accepté, suite à d'après négociations, un accord où sont autorisés d'importants assouplissements vis-à-vis des anciens règlements. Hervé Laprairie, un des négociateurs en tant que membre de la FNAB et de l'IFOAM explique que « le travail de réglementation qu'on a obtenu après maintes négociations a fini par faire que le mouvement agrobiologique a accepté un nivellement vers le bas » [...]. Et maintenant chaque fois que l'on veut changer une virgule, il faut deux ans ! ». Intervention lors de la journée d'étude « L'agriculture biologique ferment du développement écologique ? », Université de Technologie de Troyes (UTT), 23 juin 2005.

en y ajoutant un ensemble de règles supplémentaires, dans « une démarche de valeurs et d'amélioration continue » – par exemple l'absence de trace d'OGM, le retour à des principes d'élevage plus exigeants, l'obligation que les produits estampillés agrobiologiques proviennent de fermes 100% agrobiologiques...¹²⁷. En créant cette marque « Bio Cohérence », dont producteurs et produits sont contrôlés par un organisme certificateur accrédité, ces membres rajoutent un nouvel avatar aux signes de qualité, mais témoignent aussi d'une réactivité contre la dépossession provoquée par les processus d'institutionnalisation marchande. La charte¹²⁸ proposée par l'association Bio Cohérence témoigne (y compris par son nom) d'un positionnement plus précis et plus engagé contre une conventionnalisation et une compétition économique portées par les acteurs économiques ayant investis les produits labellisés « AB ». Elle indique clairement un repositionnement visant à promouvoir la dimension de la contestation. L'image d'intégrité et l'éthique associées à la composante « agriculture/marque/produits biologiques », résultat d'une dynamique d'autonomisation vis-à-vis des standards économiques conventionnels, est au centre

¹²⁷ Cf. <http://www.biocoherence.fr>

¹²⁸ Cf. www.biocoherence.fr/La_marque/La_charte/

des enjeux de la création de cette marque, autour de laquelle les défenseurs d'une agriculture biologique exigeante tentent de conserver ce capital spécifique dorénavant tant convoité par les acteurs économiques¹²⁹.

Si de rares groupements professionnels agrobiologiques comme N&P ou les biodynamistes ont toujours conservé leurs propres normes, plus exigeantes, montrant le chemin aux initiatives postérieures comme celle menée par Bio Cohérence, d'autres initiatives se sont également créées hors des organisations professionnelles, telles les associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP).

2. Les AMAP : des rapports marchands répondants à des principes éthiques ?

Hormis le réseau Biocoop, des agriculteurs biologiques, comme des agriculteurs ne se revendiquant pas comme « biologiques », ont toujours écoulé leur production sur des marchés locaux ou chez eux, alliant parfois vente et militance¹³⁰.

¹²⁹ Voir à ce titre, la tribune commune signée par les « acteurs historiques » (Demeter, Simples, N&P et Bio Cohérence) revendiquant leur légitimité à utiliser les termes de « bio » ou « éco » : <http://www.biocoherence.fr/Actualites/Communique>

¹³⁰ Olivier Valérie, Coquart Dominique. « Les AMAP : une alternative socio-économique pour des petits producteurs locaux ? », *Économie rurale*, n°318-319, septembre 2010, pp. 20-34.

Des viticulteurs biodynamistes, par exemple, pratiquent la vente à la propriété comme un acte commercial et de contestation. Dans leur salle de dégustation, certains exposent des publications remettant en cause, non seulement les institutions gravitant autour de la production du vin, mais également, le nucléaire, l'expérimentation animale et en faveur de la constitution d'un patrimoine foncier éthique, solidaire et écologique. On peut aussi observer cette imbrication de l'économique et du politique dans le Salon Marjolaine créé par N&P en 1976 ou la Foire Éco-bio qui a débuté en 1982 en Alsace à Rouffach. Ces circuits les distinguent des producteurs conventionnels et biologiques intégrés au système dominant, qui ont plus généralement recours aux circuits (plus longs) proposés par les organisations professionnelles pour écouler leur production¹³¹. C'est dans cette logique de localisme, de vente en direct ou avec le moins d'intermédiaires possible, qu'à partir de 2001, apparaissent, en France, des associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP). Ces circuits courts, inédits dans le paysage français, comme le remarquent Ripoll (2010), Olivier et Coquart (2010),

¹³¹ Garcia-Parpet Marie-France, « Viticulture in biodynamic terms: militancy or market niche? », in Siniscalchi V., Couhinan C., *Food Activism, Agency, Democracy and Economy*, Londres, Bloomsbury Publishers, 2013, pp. 148-160.

deviennent un véritable levier de réseaux alimentaires de proximité¹³². Les AMAP (qui sont apparues d'abord à l'étranger sous d'autres formes) n'incluent pas dans leur concept et dans leur charte, l'obligation de production d'agriculture biologique (bien que cela soit, pour une majorité des cas, le mode de production appliqué), mais uniquement un souci de production plus favorable à l'environnement, favorisant les petites exploitations et la relation entre producteurs et consommateurs¹³³. Après une forte croissance, leur nombre a eu tendance à se stabiliser ces dernières années : en 2012, comme en 2011, on recensait sur le territoire français 1600 AMAP, alors qu'en 2014 on estimait¹³⁴ leur nombre égal à 2000 dans lesquels s'engagent 80 000 familles soit 320 000 « consommateurs » dont un ensemble d'enquêtes précisent les caractéristiques sociales. Suivant l'époque et les régions dans lesquelles elles ont été

¹³² On pense ici, entre autres, à des magasins de consommateurs telles « La Louve », « La ruche qui dit oui », aux réseaux Slow Food dont les membres sont parfois affiliés aux AMAP et aux marchés locaux.

¹³³ Samak Madlyne, « Des agriculteurs contre le marché ? Itinéraire d'un mode alternatif de commercialisation des fruits et légumes », *L'homme et la société*, n°183-184, janvier 2012, pp. 207-224 ; Ripoll Fabrice, « Forces et faiblesses des AMAP et autres dispositifs apparentés », in Frère Bruno, Jacquemain Marc, *Résister au quotidien ?*, Paris, Presses de Science Po (coll. Académique), 2013, pp. 161-187.

¹³⁴ Chiffres recensés par le mouvement inter-régional des AMAP (MIRAMAP).

réalisées¹³⁵, les enquêtes sur les membres des AMAP montrent en effet soit une prédominance de représentants des classes ouvrières et moyennes¹³⁶, soit de classes sociales plus aisées¹³⁷.

Les AMAP se revendiquent comme une alternative aux relations inégales des circuits longs. Le système est supposé permettre aux producteurs de sortir des circuits marchands traditionnels, et d'échapper aux rapports sociaux inégaux que caractérisent les voies traditionnelles du commerce des produits agricoles, le pouvoir de négociation des producteurs y étant généralement très limité. Il s'agit d'une construction conjointe de l'offre et de la demande où une concertation est mise en œuvre pour élaborer les prix des paniers et de la qualité des produits selon des relations interpersonnelles où les engagements des consommateurs vont,

¹³⁵ Voir les analyses descriptives d'une série de questionnaires adressés à 17 groupes d'AMAP situés en régions Centre, Provence Alpes Côte d'Azur et Midi-Pyrénées, entre 2010 et 2014 par Bitoun Pierre et Lefebvre Catherine : <http://pierrebitoun.canalblog.com/archives/2011/12/18/23017321.html>

¹³⁶ Mundler Patrick, « Les associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) en Rhône Alpes, entre marché et solidarité », *Économie rurale*, n°297-298, janvier 2007.

¹³⁷ Dubuisson-Quellier Sophie, Lamine Claire, « Faire le marché autrement. Le cas des paniers de fruits et de légumes bio comme mode d'engagement politique des consommateurs », *Sciences de la société*, n°62, mai 2004, pp. 145-167 ; Paranthoën Jean-Baptiste, « Processus de distinction d'une petite bourgeoisie rurale. Le cas d'une Association pour la maintien d'une agriculture paysanne », in Julian Mischi (dir.), *Campagnes populaires, campagnes bourgeoises*, *Revue Agone*, n°51, 2013, pp. 117-131.

d'une avance faite au producteur sur un délai de parfois d'une année, jusqu'à une solidarité en cas d'aléas de la production, ce qui amène Madlyne Samak à s'interroger sur la qualité marchande des transactions¹³⁸. Si dans ce système, les consommateurs renoncent en partie à une liberté de choix caractéristique du marché, ils accèdent à d'autres alternatives concernant la légitimité des systèmes de production et de distribution des produits. Ils font valoir leur point de vue sur ces questions dans le cadre d'une nouvelle répartition du pouvoir de décision entre producteurs et consommateurs, leur choix portant, non plus sur une combinaison de produits, mais sur des options sociales, économiques et politiques inscrites dans le système de production de ces fruits et légumes et dans le système d'échange leur donnant accès à ces produits¹³⁹. Les échanges ne se situent pas vraiment hors marché¹⁴⁰ et, pour certains, le choix des AMAP est moins le résultat d'un engagement que d'un choix d'approvisionnement commode ou d'une pratique distinctive. Certains chercheurs

pointent avec raison le caractère toujours tenu de l'articulation entre consommation et politique¹⁴¹ où des caractéristiques plaçant les consommateurs comme appartenant à une petite bourgeoisie locale¹⁴², ou encore le fait que les agents sociaux s'approprient le système des AMAP d'une façon différente selon leur inscription spatiale, leur ancienneté dans les villages et la réputation de leurs produits, que le travail de personnalisation s'effrite et que l'on peut constater parfois un glissement éthique¹⁴³, les échanges s'approchant ainsi plus des transactions marchandes classiques. Il n'en reste pas moins que cette forme de distribution comporte des éléments d'engagement politique qui peuvent varier par le jeu d'arrangements collectifs et durables, permettant de « produire du capital social pour contrer les effets combinés du marché et des politiques publiques »¹⁴⁴. De plus, les AMAP développent l'idée d'un localisme économique. Même si l'animation produite par les AMAP, comme les visites à la ferme ou les

¹³⁸ Samak Madlyne, « Les conditions pratiques d'un engagement économique et local, les maraîchers biologiques et la saisonnalité des fruits et légumes », *Revue d'études en agriculture et environnement*, n°94, janvier 2013, pp. 93-116.

¹³⁹ Dubuisson-Quellier Sophie, Lamine Claire, « Faire le marché autrement... », *op. cit.* ; Lamine Claire, *Les intermittents...*, *op. cit.*

¹⁴⁰ Samak Madlyne, « Les conditions pratiques... », *op. cit.*

¹⁴¹ Dubuisson-Quellier Sophie, Lamine Claire, « Faire le marché autrement... », *op. cit.*

¹⁴² Paranthoën Jean-Baptiste, « Processus de distinction... », *op. cit.*

¹⁴³ Samak Madlyne, « Des agriculteurs contre... », *op. cit.*

¹⁴⁴ Ripoll Fabrice, « L'économie 'solidaire' et 'relocalisée' comme construction d'un capital social de proximité. Le cas des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) », *Regards sociologiques*, n°40, janvier 2010, pp. 59-75.

journées portes ouvertes peuvent être parfois empreintes d'une mise en scène de l'authentique à des « fins commerciales » à destination d'une population urbaine, les AMAP produisent avec leurs fruits et leurs légumes une vision du monde où le « consommer local », qui peut primer sur le caractère « biologique », participant à une redéfinition des rapports économiques, écologiques et sociaux.

V. Quelle(s) dimension(s) éthique(s) pour les produit(s) issu(s) de l'agriculture biologique aujourd'hui ?

La critique de l'économie productiviste des années 1950, 1960, 1970 a été à l'origine d'une disqualification des produits agricoles alimentaires provoquant l'apparition d'une autre catégorie de biens, les produits d'« agriculture biologique ». Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture biologique naissante résultait, en France, d'une critique complexe, politiquement très ancrée à droite, portée par des médecins, des agronomes, des ingénieurs, des scientifiques et des paysans, souvent en marge ou en rupture avec leur milieu, associant des visions des modalités de culture du sol, du rôle de l'alimentation dans la santé humaine et du rôle de la paysannerie et des sociétés rurales dans la vitalité de la nation. L'agriculture biologique prit ensuite différents sens et formes suivant les agents

qui s'en emparèrent et l'investirent. Dans certains cas, politiquement ancrée à gauche, elle a pu porter la critique du productivisme et stimuler des formes de production et de circulation qui constituent à la fois des sorties du système et des formes de contestation. Pour d'autres, en grande partie dépouillée de ses attributs contestataires, elle a constitué une opportunité de marchés qui ont trouvé leur place dans les formes dominantes des complexes agroindustriels. Ainsi, si la relative légitimation de l'État a contribué à une augmentation significative de l'offre et de la demande des produits AB, elle a aussi fortement contribué au développement d'une autre conception de ces produits, beaucoup plus proche des produits standards (seule l'absence de produits chimiques de synthèse étant prise en considération). Cette intégration dans le système productif dominant n'a cependant pas remis en cause l'existence d'une critique qui s'est exprimée par une lutte continue pour défendre et actualiser des modes de production et de distribution plus exigeants (au regard des standards européens) et par le développement de toute une nébuleuse de circuits courts à caractère alternatif dont les AMAP, qui ne revendiquent pas nécessairement le caractère « biologique » du mode de production, mais qui insistent sur le caractère alternatif du mode de production,

de commercialisation et de consommation, reposant sur la singularité des produits et sur la relation privilégiée entre producteurs et consommateurs. Certains auteurs ont cherché à voir dans les AMAP des rapports non marchands et ont conclu qu'il n'en était rien. Si les AMAP, comme les autres formes de circuits courts (marchés de proximité, magasins de producteurs, vente directe), font partie du marché, elles n'en présentent pas moins une forme d'institutionnalisation spécifique, mettant en jeu des acteurs différents ou du moins modifiant le rapport entre les agents, en excluant les intermédiaires. Elles ne mettent pas en jeu les mêmes agents et ceux qui entrent dans cette relation n'interagissent pas de la même façon qu'avec la grande distribution et les grandes firmes. Les producteurs entrent en contact avec leur « demande » dans un autre rapport de force. Surtout, pour ce qui est au cœur de notre réflexion, l'existence des AMAP, des circuits courts, et de labélisations plus exigeantes envers les conditions sociales de production que celles demandées « officiellement », sont la preuve de la persistance de biens revendiquant des dimensions éthiques, ou « pas comme les autres », partant d'une partie de l'économie empreinte d'engagement politique, relevant d'un caractère « embedded » de l'économie, se distinguant et côtoyant des formes

d'institutionnalisation où l'économie apparaît comme une sphère plus autonome. Si ce modèle de transactions demeure d'une certaine façon mineur du point de vue quantitatif, il n'en reste pas moins qu'il est bien entré en concurrence avec les formes d'échanges dominantes et les représentations des biens associés, comme en témoignent les produits certifiés bio, mais également les nouvelles présentations des produits issus de la grande distribution évoquant dans leurs emballages et leur publicité l'idée de terroir ou d'une production de proximité. Enfin, la lutte pour des garanties de qualité plus exigeantes que celles élaborées par les institutions étatiques montre également un processus de lutte pour la définition de la qualité des produits et des rapports sociaux impulsés par des agents mus par des intérêts économiques, politiques, éthiques.